



N° 57 - Janvier 2023

SOMMAIRE

BULLETIN N° 57 - JANVIER 2023

- ⓘ - Le mot de la Maire Page 01-03
- 01 - Coupures de courant Page 04-06
- 02 - Rôle du Conseil Municipal et des Associations Page 07- 08
- 03 - Impôts locaux Page 09
- 04 - Points sur les projets Page 10-21
- 05 - La journée du 11 novembre Page 22
- 06 - La Parole aux Associations Page 23-28
- 07 - Atelier informatique Page 29
- 08 - Activités Danse, Pilates, Yoga Page 30
- 09 - Protection Civile Page 31
- 10 - Infos diverses Page 32-33
- 11 - Événements à venir Page 33-36
- 12 - Prolifération des chats Page 37
- 13 - Infos pratiques Page 38-39



Mise en page : B. PELLETIER

Directrice de la publication et
Responsable de la rédaction
Marianne JOLY

Adresse du Site officiel de Pars les Romilly :
<https://www.parslesromilly.fr>

Adresse Mail officielle de la Mairie :
ville.parslesromilly@orange.fr

① - LE MOT DE LA MAIRE

Retour sur l'année passée

et communication sur les perspectives pour bien débuter, ensemble, 2023

Ce bulletin municipal est une nouvelle occasion pour moi de m'adresser à vous, sans ambages. Il transcrit la parole officielle de l'équipe municipale, informe des réalisations et des projets, donne des informations pratiques sur la commune et recense les évènements et les manifestations qui ont marqué le semestre dernier et ceux à venir.

Malgré un contexte plutôt perturbé depuis les élections en 2020 (crise sanitaire, guerre en Ukraine, rareté des matières premières et surcoûts engendrés), l'activité communale a néanmoins été soutenue avec motivation et pragmatisme pour maintenir le cap que nous nous sommes fixé et permettre le développement harmonieux et l'attractivité de notre village. Notre démarche se veut constructive et tournée vers l'avenir.

Les mois qui viennent vont nous placer devant les enjeux des évènements climatiques et de la crise énergétique avec un risque de coupures de courant. La flambée des coûts aura des conséquences lourdes pour les budgets, y compris communaux. Cette situation confirme la nécessité de développer notre résilience, notre capacité à nous adapter et à prioriser, faire des choix, les expliquer, les assumer. Elle nous invite à beaucoup de rigueur dans la gestion des finances communales. Tel fut le cas les années passées et le sera au cours de l'année à venir.

Au-delà des difficultés, des contrariétés, des retards, petits ou grands projets de notre mandat, actions invisibles ou au contraire chantiers d'envergure ont été menés à terme et certains mis sur rails, d'autres sont en cours de réflexion, en cherchant toujours le plus juste équilibre entre la pertinence des attentes des habitants, les enjeux de demain et les projets soutenables financièrement. Le respect envers vous reste toujours le même et la confiance que nous avons acquise les uns envers les autres a été bénéfique à la commune car elle lui donne une véritable énergie.

Des engagements pris, des réalisations en 2022 par :

- La première tranche de restauration de la voirie de la rue du Châtelet et sa mise en accessibilité
- La viabilisation et la vente des terrains de la seconde tranche d'extension du lotissement des Dolines
- Le renouvellement du mobilier des salles municipales
- L'anticipation d'économie et d'écologie en matière de rénovation de l'éclairage public par le remplacement des ampoules à sodium par un équipement en Leds répondant également aux critères de durabilité, de faible maintenance et de performance énergétique

mais aussi une gestion raisonnée de nos moyens, permettant la réalisation de projets d'investissement futurs.

L'avenir, c'est la poursuite de nos engagements par :

- *la poursuite de la restauration de la rue du Châtelet (section 1)*

L'avenir, c'est accueillir de nouvelles familles par :

- *la poursuite de l'extension du lotissement des Dolines et le lancement de la troisième tranche comportant un petit espace de loisirs*

L'avenir, ce sont nos enfants par :

- *la prise en compte des projets du conseil municipal des enfants*
- *la nécessité d'entreprendre l'extension des locaux de l'école et de la salle de restauration pour donner un environnement fonctionnel et adapté à l'effectif, en optimisant l'organisation des bâtiments : les conditions de confort et de réussite de nos enfants sont au cœur des priorités des élus et de la communauté éducative.*

Après une première étape réalisée en 2021 se rapportant à la faisabilité des travaux, un montage financier avec des promesses de subvention a été établi. Le coût important de ce programme impose une étude précise et une expertise des travaux prioritaires à effectuer, la qualité des matériaux à utiliser, ainsi qu'un cadencement réfléchi des différentes phases opérationnelles.

L'avenir, c'est aussi un regard tourné vers le passé et notre patrimoine ainsi que la poursuite de la mise en valeur de la commune par :

- L'aménagement du jardin du souvenir et de son environnement au cimetière (extension du colombarium)

- Les travaux de retrait des fientes de pigeons dans les combles de l'église et le renforcement du châssis grillagé du clocher

- Le renforcement du plancher des combles de l'église, rongé par les acides, nécessitant la mise en place d'un chemin de circulation, et le traitement des charpentes

- Le désherbage des trottoirs, caniveaux et avaloirs et l'entretien des espaces verts, la taille des haies des espaces publics (rues et cimetière)

L'avenir, c'est continuer à agir pour la sécurité

- Après la mise en place du plan communal de sauvegarde en cas d'évènement exceptionnel

- La pose de plots anti stationnement devant l'école

L'avenir passe par la prise en compte des nouveaux modes de vie, des envies et besoins qui évoluent et la volonté de la mairie de proposer de nouvelles activités :

- De loisirs et détente

- Par une proposition d'activités : danse avec 2 rendez-vous dont vous découvrirez les dates ainsi que Pilates et Yoga avec 2 nouvelles intervenantes

- En favorisant l'accès à tous aux technologies pour pallier la fracture numérique

Vous n'avez pas accès au numérique ou n'êtes pas à l'aise avec l'outil ? Alors que de plus en plus de démarches administratives se font en ligne et à défaut des espaces France services à proximité, la municipalité met en place gratuitement, par une personne bénévole, une formation, une initiation et des conseils destinés à ceux qui éprouvent le besoin d'apprendre à utiliser les outils numériques et d'acquérir des compétences essentielles pour favoriser la pratique informatique et ses usages. Une notice d'inscription est à votre disposition.

L'avenir, c'est favoriser la synergie en rappelant le rôle du Conseil Municipal et celui des associations

Ensemble, nous continuerons à privilégier la communication et le dialogue lors de nos réunions sur les dossiers qui ont fait l'objet d'une décision du Conseil Municipal :

- Par l'information, l'écoute et l'échange lors de réunions diverses ou de quartier qui seront engagées en 2023 autour de projets spécifiques. Cela fut le cas en 2021 et 2022.

Plus récemment, suite à la réunion de présentation du projet, l'avis des riverains de la section 2 de la rue du Châtelet a été demandé sur les travaux effectués ; il s'agissait d'une enquête - évaluation permettant de rendre perfectibles le déroulement et la qualité des futurs travaux.

Vos demandes sont prises en compte dans la mesure de nos possibilités financières.

- en veillant à garder l'équilibre existant entre action publique et action citoyenne en maintenant la distance propice permettant de poursuivre un relationnel et un partenariat efficace et constructif avec les associations

Bien entendu, vous savez que je suis accessible et à votre écoute et je me rends disponible pour vous recevoir.

L'avenir, c'est diffuser de l'information communale et intercommunale mise à jour via le site officiel de la commune qui est en ligne depuis décembre 2021. J'espère qu'il vous permet d'être au centre de nos actions et vous apporte tous les renseignements municipaux utiles en complément de l'application Panneau Pocket, outil de communication réservé exclusivement à la mairie pour diffuser sur votre téléphone portable des alertes et des informations lorsqu'elles ne font pas l'objet d'une distribution.

Enfin, qu'il me soit permis de d'adresser ma reconnaissance aux élus, aux personnes ayant activement collaboré à l'élaboration des bulletins ainsi qu'aux associations avec lesquelles nous entretenons des relations amicales et mutuellement respectueuses.

Félicitations également à l'ensemble du personnel communal, très polyvalent dans ses tâches, toujours présent sur le terrain, à l'école ou à la mairie pour répondre à nos objectifs et à vos besoins. Je lui exprime ma profonde gratitude pour son efficacité et son engagement au quotidien.

Un bulletin municipal ne permettant pas de remplacer le contact direct avec les administrés, j'aurai plaisir à vous rencontrer avec le Conseil Municipal.

Ce sera l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants.

Nous vous donnons rendez-vous à la cérémonie des vœux qui se déroulera de manière conviviale à la salle des fêtes

**le vendredi 27 janvier 2023
à 18 H 30**

Le conseil municipal, associé aux agents communaux, vous souhaitent

Une très bonne année 2023

- **Qu'elle soit riche en projets,**
- **Qu'elle vous apporte petits et grands bonheurs**
- Et prioritairement,**
- **Que la santé soit au rendez-vous**



01 - COUPURES DE COURANT

Conduite à tenir en cas de coupures de courant volontaires cet hiver.

Face au risque « élevé » de tensions sur la chaîne d'alimentation électrique cet hiver, des coupures électriques de 2 Heures pourraient avoir lieu si la production électrique est inférieure à la consommation.

Les matinées, de 08h00 jusqu'à 13h00 et la période de 18h00 à 20h00 seraient les moments les plus à risque.

Les coupures temporaires seront de 2 heures, maîtrisées et localisée par zone géographique.

Pendant ce délestage, si vous devez contacter les urgences, le numéro d'appel sera le **112**.

Compte tenu de cette situation, la connexion au site internet ou l'application sur téléphone « <https://www.monecowatt.fr> » permet de signaler, 3 jours à l'avance, les risques de coupure. (Une autre application, RTE-eco2mix, renseigne par zone).

Si le signal est :

- **Vert** : Situation normale.
- **Orange** : Système tendu : les écogestes sont à privilégier.
- **Rouge** : Système très tendu : coupure inévitable.

Le but sera d'inciter les personnes dans ces zones rouges à limiter leur consommation, dans la mesure du possible.

Ensuite, si cela s'avère insuffisant, à partir de 17 h 00, les coupures seront confirmées la veille pour le lendemain. Dès lors, via une rubrique « coupures temporaires », qui sera disponible sur le site, les habitants pourront entrer leur adresse postale, afin de savoir s'ils seront concernés. La tranche horaire de coupure sera également indiquée.

Pour les personnes préférant le téléphone ou sans accès internet, l'information pourra être donnée en appelant le 09 70 82 00 70.

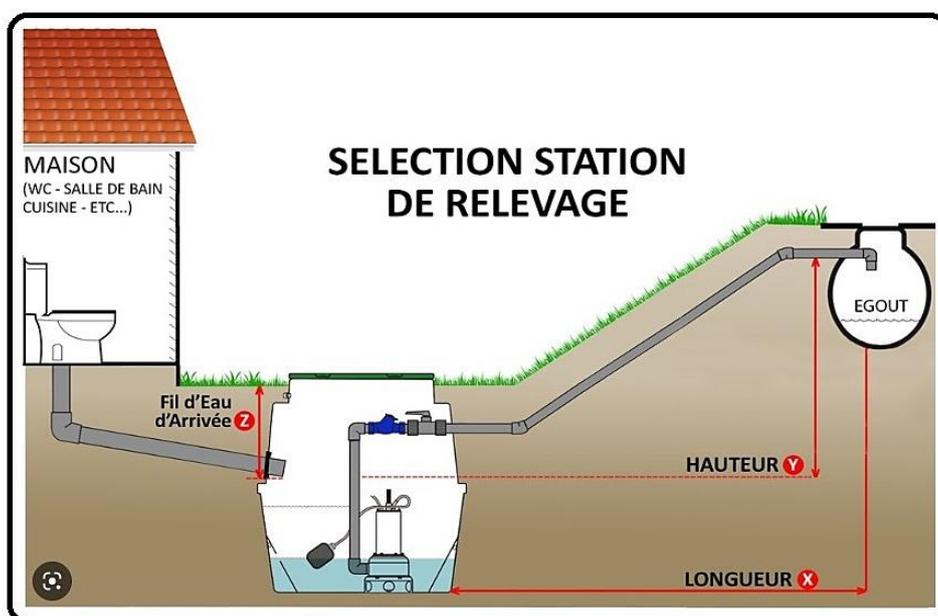
Concernant l'école, les directives ne sont pas établies au 08/12/22, date de rédaction de l'article. Elles vous seront transmises par le Directeur de l'école en lien avec la Mairie.



LES COUPURES D'ÉLECTRICITÉ

Concernant le réseau d'assainissement collectif : pour rappel, les pompes de relevage se déclenchent automatiquement lorsque les eaux usées atteignent un certain niveau, c'est-à-dire en soirée. Grâce à son moteur à turbine, la **pompe** électrique aspire les liquides et les propulse dans le tuyau de refoulement.

Principe :



En cas de coupure d'électricité sur le créneau **18h00 à 20h00** et afin d'éviter tout dysfonctionnement et risque de désagréments en cas de refoulement, **il est vivement recommandé de restreindre l'utilisation de l'eau.**

PASSAGE DE L'HIVER

Dispositifs à prendre en cas de potentiel délestage sur le réseau électrique



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « délestage » permet de réaliser **des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.**

Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

ÊTRE ALERTÉ SUR LE SITE WWW.MONECOWATT.FR

Rendez-vous sur le site www.monecowatt.fr pour vous inscrire à l'**alerte « vigilance coupure »** et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

À RETENIR

Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir

- Entre 8h et 13h
- Entre 18h et 20h



02 - CONSEIL MUNICIPAL ET ASSOCIATIONS

Le Rôle du Conseil Municipal :

Il tire sa légitimité des élections et représente les habitants. Ses attributions sont très larges depuis la loi de 1884 qui le charge de "Régler par ses délibérations les affaires de la Commune".



Cette compétence s'étend à de nombreux domaines. Le conseil municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État.

Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local, il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal.

Le conseil exerce ses compétences en adoptant des « délibérations ». Ce terme désigne ici les mesures votées. Il forme des commissions disposant d'un pouvoir d'étude des dossiers.

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour, fixé par le maire, doit être communiqué avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public (sauf si l'assemblée décide le huis clos ou si le maire exerce son pouvoir de « police des séances », notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats).

Association et règles qui régissent la Vie Associative :

Une association à but non lucratif est un groupe d'au moins deux membres qui exercent une activité sans en retirer un avantage financier à titre personnel. S'il y a des bénéfices, ils sont reversés à l'association pour la développer. Chaque adhérent s'acquitte d'une cotisation.

En toute autonomie vis-à-vis de la commune, pour financer ses activités, elle peut exercer des actions lucratives, organiser des événements en se conformant à ses statuts et à son objet social, vendre des biens sans perturber le marché local.

Une association est force de propositions. Elle a le droit d'exprimer des demandes, son opinion, en respectant le fait que les élus sont les décideurs.



Une mairie est souveraine concernant l'attribution d'une contribution financière ou d'une mise à disposition de salle communale qu'elle veut bien accorder aux associations. Ce sont des contributions discrétionnaires utilisant l'argent public, produit de nos impôts, au(x) projet(s) d'une association.



En matière de subvention municipale, un dossier doit être déposé. Le montant d'une aide financière ne peut être déterminé par le Conseil Municipal qu'en fonction, à minima, de critères d'information et d'analyse tangibles et quantifiables sur les événements à venir :

(Le rayonnement / la notoriété apportée pour la commune, le nombre d'adhérents) afin d'identifier et rendre lisibles le projet associatif et son rôle.

Concernant l'occupation des salles municipales :

La mise à disposition du domaine public de la commune relève des articles L.2122-1 à L.2122-4 et L.2121-1 à L.2125-6 du code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P). Ils indiquent respectivement que « *Nul ne peut occuper une dépendance du domaine public sans disposer d'un titre l'y autorisant, ni utiliser ce domaine en dépassant les limites du droit d'usage qui appartient à tous* » « *l'occupation ou l'utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance, sous réserve des exceptions prévues par la loi, à savoir les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général* ».

La commune se doit de respecter et respecte le principe d'impartialité et d'égalité de traitement entre les associations dans sa décision d'octroi ou de refus sous peine d'être sanctionnée par le/la juge administratif, les modalités d'attribution, de mise à disposition devant être identiques pour tous.

Pour rappel, le conseil municipal, par délibération du 7 décembre 2021, a déterminé les tarifs de location de la salle des fêtes et des salles municipales. La contribution due à raison de cette utilisation le week-end par les associations communales a été fixée à 100 € lorsque l'utilisation qui est faite de la salle présente un événement avec contrepartie financière, avec une location gratuite un week-end par année civile.

Les conditions d'occupation des salles municipales, notamment de la salle des fêtes, sont déterminées par la mairie qui priorise les locations lucratives réservées par les personnes privées (article L 2144-3 du Code général des collectivités territoriales).

Ces dispositions ont été rappelées à l'ensemble des associations conviées le 23 novembre 2022 à une rencontre avec une commission d'élus et majoritairement acceptées de tous.



03 - IMPÔTS LOCAUX : ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Impôts fonciers :

Augmentation constatée → Comprendre sa feuille d'imposition

Comme chaque fin d'année, chaque propriétaire doit s'acquitter de ses impôts fonciers. Quelques administrés ont fait part de leur mécontentement auprès de la municipalité, compte tenu de l'augmentation constatée. Nous rappelons que dans le bulletin municipal N°52 de septembre 2020 (disponible sur le site internet de la commune), nous avons déjà expliqué : « *Comment lire ma feuille d'impôt* ».

QUELQUES ÉLÉMENTS : Précisions concernant la lecture de la colonne « intercommunalité » au recto de la feuille et sa contrepartie

Suite à un contrôle de la gestion de la CCPRS par la Chambre Régionale des Comptes et sur sa recommandation, depuis le 1^{er} janvier 2022, le Centre Aquatique les 3 vagues, la ferme pédagogique ainsi que le conservatoire, jusque-là gérés par la ville de Romilly, sont devenus des équipements intercommunaux. En effet, la Chambre Régionale des Comptes les a considérés comme installations (sportive, pédagogique et culturelle) structurant le bassin de vie au sens de l'intérêt communautaire tel qu'il est énoncé dans les statuts de l'intercommunalité. Ce transfert à la CCPRS de Romilly s'est accompagné du transfert du personnel. Ces trois structures, déficitaires, ont induit une augmentation des taux d'imposition prélevée par la communauté de communes de l'ordre de +50% par rapport à 2021 (pour mémoire : FB : 9,59% - FNB : 6,01%).

Lors de sa réunion du 28 mars 2022, le conseil communautaire a voté les taux :

- D'imposition des taxes directes locales & de la cotisation foncière des entreprises de zone (CFEZ)

| | |
|---|----------------|
| ✚ Foncier Bâti : | 14.39 % |
| ✚ Foncier Non Bâti : | 9.02 % |
| ✚ Cotisation Foncière des Entreprises : | 4.62 % |
| ✚ Cotisation Foncière des Entreprises de Zone : | 13.88 % |

- D'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), soit 11,50% sur l'ensemble des 6 communes.

A titre d'information, il faut rappeler que les communes de Crancey, Gélannes, Pars et Saint Hilaire se sont vu attribuer les fonds de concours par la Communauté de Communes, calculés en fonction du nombre d'habitants, pour compenser les revenus fonciers générés par l'implantation des bâtiments à la faveur de la ville de Romilly et la commune de Maizières.

Ainsi, un fonds de concours à hauteur de 951 422 € a été attribué à notre commune par délibération du conseil communautaire en date du 10 avril 2021. Son versement s'effectuera sur la période entre 2021 et 2031 pour des dépenses d'investissement, y compris la voirie et les réseaux divers. Parmi les modalités d'attribution de ce fonds de concours, pour chacun des projets, son montant ne peut excéder 50% de la part du financement HT assurée, hors subvention, par la collectivité.

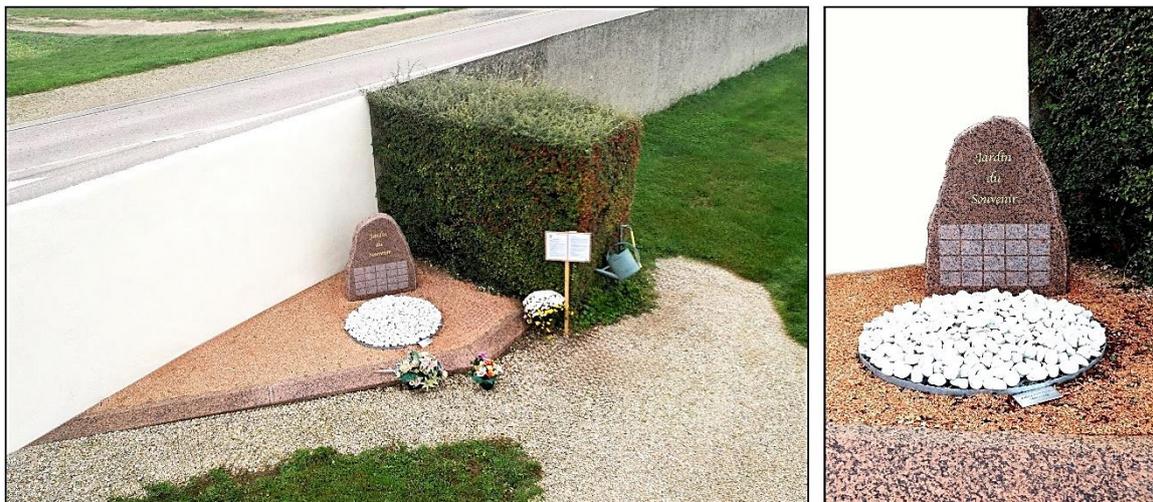
D'ores et déjà, un fonds de concours a été attribué pour chacun des travaux suivants : rénovation du bâtiment (espace des tilleuls) et aménagement extérieur ; sirène d'alerte à la population, achat de mobilier dans les salles associatives ; remplacement de l'horloge de commande de la cloche de l'église ; volets roulants à l'école, équipement informatique à l'école (tableau interactif avec stylet, tablettes et 2 ordinateurs portables de commande) ; voirie section 2 du Châtelet, aménagement du jardin du souvenir et rajout de cases au colombarium.

04 - POINTS SUR LES PROJETS

En cours et à venir

Cimetière : Jardin du souvenir

Conformément à la délibération en date du 20 juillet 2021, le **Jardin du Souvenir** est aménagé et a fait l'objet d'un règlement d'occupation. Le mur intérieur a été restauré et crépi par les agents communaux. Qu'ils soient remerciés pour le travail réalisé. Derrière le puits de dispersion des cendres, la stèle peut recevoir des plaques gravées au nom du défunt fournies par la mairie au prix de 120 €.



Crédit Photos : B. PELLETIER

Voirie : → Poursuite des travaux

La rénovation de la **Rue du Chatelet** est prévue sur plusieurs années. Les travaux de la « **Section 2** » ont été achevés en 2022, avec une réception des travaux en septembre dernier.



Crédit Photos : B. PELLETIER





Crédit Photo : B. PELLETIER

La requalification de la section 1 de la rue du Châtelet

(270 mètres). Elle a été programmée pour une réalisation au printemps 2023 par l'entreprise ROUSSEY. Préalablement, le réseau d'eau potable sera remis en état.

Sont prévus : un trottoir PMR 1,70 m de large en enrobé, des bordures de caniveaux, la chaussée d'une largeur de 3,40m, un fossé de 20 cm avec « cagettes ».

Le montant des travaux est estimé à **148 018,03 € TTC**, soit 123 448,36 € HT. Une subvention de la CCPRS sera sollicitée à hauteur de 61 724,18 € TTC.

Les travaux de la « section 2 et 1 » sont financés par un emprunt court terme relais et un emprunt moyen terme contracté auprès du crédit mutuel. Comme précisé dans l'édito, une réunion sera proposée aux riverains.



Borne de charge :

Implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur la place de la Mairie.

(Sur le côté droit de la place, à 30 mètres de la route, près des arbres)



Eclairage public :

La LED : un investissement économique et écologique

L'intervention sur l'éclairage de la commune par le passage en LED des 190 lampadaires a été réalisée à la fin de l'été. Elle visait un ajustement à la performance : Économiser en remplaçant une lampe 100 W par une lampe 45 W avec une durée de vie de 30 000 heures, contre 1 000 heures pour l'éclairage classique.

Restent les travaux de mise en conformité électrique des 11 armoires de commande qui font partie des travaux et donc le remplacement des horloges radio synchronisées qui dysfonctionnent depuis quelque temps.

| | |
|------------------------------------|------------------|
| Coût total estimé | 103 104 € |
| Participation du SDEA 50% + la TVA | 60 144 € |
| Part communale | 42 960 € |



Crédit Photo : B. PELLETIER

Comment ce système fonctionne-t-il ?

Dès que les nouvelles horloges astronomiques seront installées, leur réglage permettra de synchroniser en tout lieu, grâce à leur antenne GPS, le déclenchement automatique de l'allumage et de l'extinction en fonction des heures de lever (crépuscule) et de coucher du soleil (aube), quelle que soit la météo (temps clair ou non). L'horaire d'éclairage varie donc de jour en jour en fonction de la saison et de la luminosité.

Les horaires resteront inchangés : extinction le soir à 23 H 00 sauf aux intersections et dos-d'âne pour des raisons de sécurité et allumage à 5 H 45.

La déclaration d'achèvement de travaux ne sera établie qu'après vérification de la précision de tous ces paramètres

Ainsi, ce réglage répond à un souci d'économie (baisse importante de la consommation électrique, des dépenses énergétiques et de maintenance en résistant aux intempéries). Notre commune participe, à son niveau, au respect de notre environnement (une économie contribuant à l'effet de serre, un coût de maintenance moindre, une collecte avec un recyclage facilité et enfin un impact positif sur la biodiversité et la santé humaine).

Extension du lotissement des Dolines :

Engagement de la seconde tranche

Le nouveau lotissement prévu pour la création de 22 lots se décompose en deux tranches. La première tranche de 10 lots donnant sur la voie d'Ossey est achevée.

A ce jour, 9 lots sont réservés.

Afin de poursuivre l'extension du lotissement, la seconde tranche va être engagée. Une demande de permis d'aménagement confiée à la société FP Géomètre Expert de Troyes sera réalisée. Une implantation d'un espace de loisirs et détente pour les enfants est prévue.

Cout prévisionnel de cette seconde tranche : **558 522€ TTC** (hors espace de loisirs)



Un aperçu de l'entretien des cheminements qui est réalisé par **Bruno et David**, nos deux agents techniques.



Crédit Photo : B. PELLETIER

En matière d'urbanisme : Quelles sont les taxes à régler ?

Qu'est-ce que la Taxe d'Aménagement ?

Instituée depuis le 1er mars 2012 par la loi de finance rectificative pour 2010, c'est un impôt qui s'applique sur toutes les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager et à déclaration préalable de travaux.

A quoi sert cette Taxe d'Aménagement ?

Elle génère des ressources complémentaires permettant le financement des équipements publics communaux et intercommunaux dont vont bénéficier les futures constructions et aménagements, à savoir les voiries, les réseaux (électricité, génie civil téléphonique, eau potable, assainissement).

Quelle est sa composition ?

Elle se compose de 2 parties :

- Une, fixée par délibération du conseil départemental, ne pouvant excéder 2,5 % :
Taux appliqué dans l'Aube : 1%
- L'autre, instaurée par délibération, par une commune ou dorénavant un établissement public de coopération intercommunale depuis la loi de finances de 2022 : cette part ne peut être inférieure à 1% sans pouvoir excéder 5%. Le taux en vigueur a été fixé à 1,75 % sur tout le territoire communal par délibération du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2011. 0,5% sera reversé à la communauté de communes pour l'année 2022.

Problématique : Quelle solution lorsque les recettes générées par l'application du taux unique de 1,75% sur tout le territoire de la commune ne permet pas de couvrir les dépenses de créations d'équipements nouveaux ?

Suite à une étude du PLUi recensant les terrains constructibles, il apparaît que **certaines parcelles** situées dans les dents creuses, c'est-à-dire des espaces non construits entourés de parcelles bâties, **n'ont pas été desservies par certains réseaux publics, notamment pour l'assainissement.**

Ces terrains identifiés ne sont pas regroupés dans un même secteur et sont répartis sur l'ensemble de la commune ; pas moins de **27 lots ont été comptabilisés**, hormis les lots de la future troisième tranche du lotissement des Dolines.

Le code général des impôts offre la possibilité d'appliquer une majoration du taux de la part communale ou intercommunale au-delà de 5 % dans la limite de 20%, dans certains secteurs ciblés de la commune et ce, par une délibération motivée, si l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces zones rend nécessaire l'extension ou la réalisation de nouveaux équipements publics complémentaires.

Sur quels budgets seraient affectées ces dépenses ?

- La commune pour les réseaux électriques et le génie civil téléphonique
- Les budgets distincts des 2 COPE dont la gestion a été confiée au SDDEA (Syndicat Départemental Du Département de l'Aube) qui établit les factures COPE Pars Gélannes pour le réseau d'eau potable et COPE assainissement collectif

Décision du Conseil Municipal :

Lors de sa séance du 28 septembre 2022, le conseil municipal a instauré un taux à hauteur de **8 % de Taxe d'Aménagement Majorée sur ces parcelles** telles qu'identifiées aux documents cadastraux pour tenter un équilibre **sans avoir à faire supporter ces dépenses par tous les habitants** sur leurs factures d'eau et d'assainissement. Les propriétaires des parcelles concernées ont été informés de cette mesure.

Qu'est-ce que la Taxe d'archéologie préventive ?

Elle est adossée à la taxe d'aménagement et sert à financer les diagnostics et études archéologiques des sous-sols.

Elle doit être versée par toute personne prévoyant de faire des travaux ou aménagements ayant un impact sur le sous-sol (quelle que soit sa profondeur) soumis à autorisation ou déclaration préalable, qui créent plus de 5 m² de surface de plancher.

Pose de bornes anti-stationnement :

De nouvelles bornes anti-stationnement ont été posées le long des trottoirs, aux abords de l'Ecole des Petits Pariens.



Crédit Photo : B. PELLETIER

Eglise :

Remplacement d'une partie du plancher défectueux dans les combles et retrait des fientes de pigeon.

L'entreprise Hygiène 5D, chargée de l'enlèvement des 4 tonnes de fientes de pigeons, a dû stopper ses travaux mi 2022, compte tenu de la fragilité constatée sur le plancher et ne permettant pas d'assurer la sécurité du personnel de l'entreprise.

Une visite a eu lieu le 4 septembre 2022 avec les services de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) afin de déterminer les travaux à envisager.

L'architecte des Bâtiments de France a préconisé prioritairement la mise en place d'un chemin de circulation pour le retrait total des fientes et la désinfection afin de rétablir une situation sanitaire satisfaisante et le remplacement des parties du plancher défectueux puis le traitement des charpentes et le renforcement du châssis grillagé dans le clocher.

L'entreprise Jean Loup MARCILLY, menuiserie, ébénisterie à SAINT POUANGE est retenue.

L'investissement prévisionnel global (traitement, réparation du plancher et retrait du restant des fientes) est de 64 912,45€TTC. Le montant cumulé des aides financières sollicitées représente 80% du montant HT des travaux.

L'église demeure fermée jusqu'à l'exécution des travaux, en raison du risque sanitaire (troubles respiratoires) généré par la présence des fientes.

L'intervention ne pourra avoir lieu qu'après autorisation des financeurs. Une souscription publique sera lancée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine (flyer à venir).



Un peu d'histoire :

L'ancien cimetière autour de l'église.

L'église de Pars, dans son aspect actuel montre deux parties. Le chœur, vers l'est et la chapelle de la Vierge côté sud datent du 16ème siècle tandis que la nef a été reconstruite au 18ème. Une inscription, près de la petite porte, précisait en 1780.



Dans le registre des baptêmes, mariages et sépultures, le curé Claude Poullain apportait en 1734 quelques renseignements sur l'état de l'église qu'il qualifiait de pitoyable, le clocher nécessitant des réparations considérables. Ce n'était pas la première fois puisqu'une construction plus ancienne avait dû être remplacée. Il n'en subsiste, dans le chœur, qu'une belle pierre tombale bien qu'elle soit cassée en six morceaux. Elle représente une femme sous un dais gothique et recouvre la sépulture de la mère du curé Nicholas, morte le 11 février 1326.

Novembre est là, moment propice au souvenir des défunts. L'inhumation dans les églises remonte au haut Moyen Âge. A l'origine, elle est réservée aux membres du clergé et à leur famille ; elle est ensuite accordée aux nobles, fondateurs de l'église puis à des paroissiens, bienfaiteurs de l'église, aux maîtres d'école, aux marguilliers... Un édit de Louis XVI en 1776 mit fin à cette pratique pour des raisons de salubrité. Les dernières inhumations dans l'église de Pars ont eu lieu en 1746 dans la chapelle de la Vierge pour le corps de la demoiselle Roger, sœur du curé de la paroisse qui décèdera en 1750 et sera inhumé dans la nef en présence des curés des villages voisins.

Au Moyen âge et sous l'Ancien régime, les cimetières se développent, à la fois lieu béni et sacré, et lieu de réunion où l'on peut débattre des affaires paroissiales en général à l'issue de la messe dominicale. Un édit de 1695 fait obligation aux habitants de clôturer le cimetière paroissial. En 1734, le curé Poullain déplore que le cimetière ne soit pas fermé et que les animaux y viennent. A défaut d'être enterré dans l'église, les meilleures places étaient les plus proches de l'édifice ou de la croix.

A partir de 1922, les inhumations ont été faites au nouveau cimetière, route de Saint Martin. En 1998, l'ancien cimetière a été démantelé après une longue procédure. Les ossements recueillis ont été placés dans un ossuaire.

La tombe d'Elysée Prévot, originaire de Merrey sur Arce, curé de Pars depuis 1882 et décédé le 13 juillet 1883 à l'âge de 33 ans. La photo du haut montre l'ancien cimetière entouré d'un mur autour de l'église Saint Martin de Pars.



Texte et photos : J-M Corbet

(L'article est reproduit fidèlement selon la rédaction de son auteur)

Ecole :

1 - Projet d'agrandissement

Effectif de l'école au 22 novembre 2022 : **69 élèves.**



- Petite Section de maternelle : **13** et Moyenne Section : **9**
Soit **22 élèves** pour la classe de **Mme BARDEL** assistée de **Mme LEROY**, ATSEM qui succède à Mme BARRÉ
- Grande Section de maternelle : **11**, CP : **7** et CE1 : **5**
Soit : **23 élèves** pour la classe de **Mme MAILLET**
- CE2 : **8**, CM1 : **8** et CM2 : **8**
Soit **24 élèves** pour la classe de **M. MARTIN**, Directeur

Pourquoi un tel projet ?

Il s'agit d'un projet important pour la commune et le développement de ses capacités d'accueil. Il vise l'aménagement des locaux existants, pour le bien-être des enfants, des enseignants et du personnel communal, tout en anticipant la perspective d'une augmentation des effectifs dans les années à venir. Par ailleurs, l'étude concernant le transfert de la compétence scolaire à la CCPRS se poursuit pour être éventuellement envisagée dans les prochaines années.

Les éléments du projet :

- L'agrandissement de la salle de restauration par la démolition de cloisons
- L'aménagement d'une classe sous l'actuel préau
- L'extension des sanitaires
- Le transfert du bureau de direction
- La construction d'un nouveau préau reliant le bâtiment élémentaire au bâtiment de la maternelle
- Le remplacement du mode de chauffage (actuellement au gaz)



Crédit Photo : B. PELLETIER

Etat d'avancement :

Le projet initial, valeur octobre 2021 s'élevait à 706 600 € TTC. D'ores et déjà les aides publiques sollicitées atteignent le plafond maximum (80 % du montant subventionnable), soit 472 000 €. L'assistance à la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SIABA lors du conseil municipal du 7 novembre 2022. Une réactualisation du projet et du programme des travaux sont sollicités de manière à rester dans l'enveloppe budgétaire originelle, en adéquation avec les finances communales. Le projet définitif vous sera détaillé lors du prochain bulletin.

2 - Dénomination de l'école

Suite à la proposition du conseil municipal enfants de dénommer l'école « **École des petits Pariens** » lors de sa réunion du 14 juin 2022, le conseil municipal l'a validée lors de sa séance du 28 juin 2022. Pour compléter les barrières colorées réalisées par Mme et M. Geoffroy, les enfants ont opté pour la pancarte signalant l'école et souhaité qu'elle soit implantée de chaque côté des barrières crayons de manière à être visible de la rue Nationale. Ils ont par ailleurs choisi la couleur des crayons cylindriques, supports réalisés conjointement par Mrs Cain pour la fabrication et Balducci pour la laquage.

Deux pancartes ont été commandées, soit une dépense totale de 120 € TTC.



Crédit Photos : B. PELLETIER

A l'école de Pars-lès-Romilly



La Rentrée :

Les 69 élèves de l'école des petits Pariens ont effectué leur rentrée sous un beau soleil.

Les nouveaux élèves ont fait connaissance avec l'école et les maîtresses ou le maître. Les autres ont pu retrouver leurs camarades de l'année dernière.

Il y a, cette année, trois classes : petite section et moyenne section avec Mme Bardel, grande section, CP et CE1 avec Mme Maillet et CE2, CM1 et CM2 avec M. Martin.

La semaine du goût :



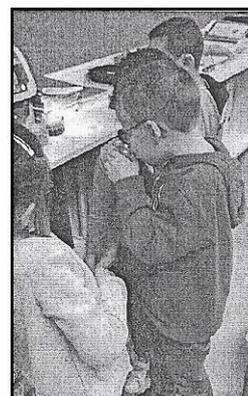
Les élèves de Mme Maillet ont pu, lors de la semaine du goût, bénéficier d'une initiation aux cinq sens, avec la participation des parents.

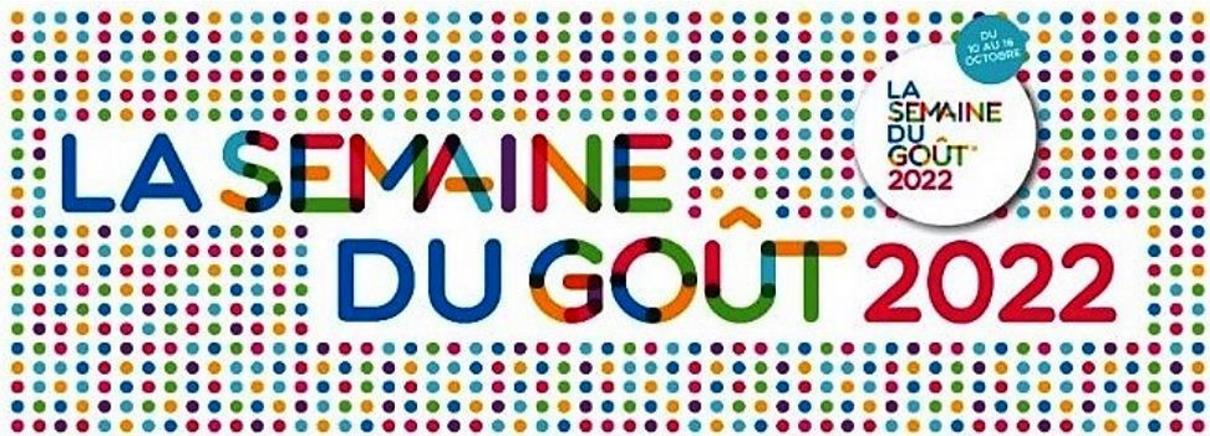
Voici quelques phrases réalisées par les élèves :

- « On travaille les cinq sens. »
- « Ils sont en train de sentir un pot. »
- « Le groupe regarde des pots avec les aliments à boire. »
- « Ils ont bu du sirop. »

Cela a été l'occasion de s'essayer à de nouvelles saveurs !

Les élèves de maternelle ont également pu découvrir de nouveaux goûts.





Décoration des cartes : pour les personnes âgées du village

Toute l'école est très contente d'avoir pu participer à la décoration des cartes pour la Mairie.

Une partie des cartes a été distribuée lors du repas du 11 novembre. L'autre partie est pour les colis de Noël. Les enfants ont adoré décorer les cartes et se sont appliqués pour faire de jolis dessins.

(Article fidèlement reproduit)

Après-midi récréatif :

Le jeudi 15 décembre après-midi dans la salle des fêtes, les enfants de l'école ont assisté à un spectacle de magie et à un goûter, organisés par la municipalité.



Crédit photos : B. PELLETIER

Au moment de la distribution de la brioche et du chocolat chaud, le **Père Noël** leur a rendu une visite surprise et leur a distribué les traditionnels chocolats.

Et oui, nous sommes en **hiver** depuis le 21 décembre et ceci jusqu'au 20 mars 2023.

Question aux Petits Pariens : Pourquoi y a-t-il donc des saisons ?

Beaucoup de personnes pensent que la Terre est moins proche du Soleil pendant l'hiver...

Ce n'est pas le cas, en fait la Terre est plus près du Soleil en janvier. La distance entre la Terre et le Soleil n'a donc pas d'effet direct sur les saisons.



En hiver la terre pleure
Le soleil froid, pâle et doux
Vient tard et part de bonne heure
Ennuyé du rendez-vous.

Victor Hugo
Les quatre vents de l'esprit

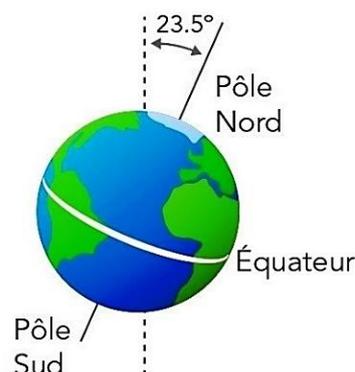
Les changements de Saison sont causés en effet par deux phénomènes : D'abord, le mouvement de la Planète autour du Soleil et ensuite par l'Axe de rotation incliné de la Terre.

La Terre tourne autour de son axe qui est incliné de 23.5 degrés par rapport à la verticale. La Planète penche toujours dans la même direction dans son orbite autour du Soleil.

Qu'à donc à voir l'axe incliné de la Terre, avec les Saisons ?

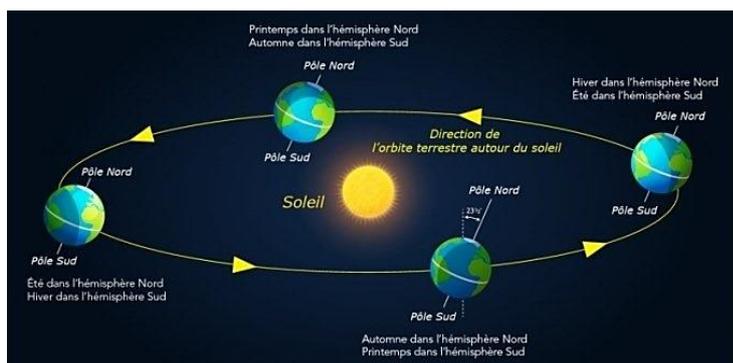
Cela veut dire que, selon les moments de l'année, différentes parties de la Planète sont inclinées vers le Soleil. C'est aussi pour cette raison que les Saisons diffèrent selon les Régions du Globe.

Ce ne sont pas toutes les Régions de la Terre qui ont quatre saisons distinctes, mais elles connaissent toutes des **changements saisonniers**. A proximité de pôle Nord et Sud, la durée du jour et les températures varient selon les Saisons. Près de l'Equateur, la durée du jour est toujours d'environ 12 heures. Ces zones ont habituellement, une Saison humide et une Saison sèche.



Pourquoi les Saisons diffèrent-elles entre l'Hémisphère Nord et Sud ?

Les Saisons se produisent à différents moments dans les différentes parties du Monde. L'inclinaison de la Terre ne change pas pendant qu'elle tourne autour du Soleil. Mais par contre, la partie de la Terre qui est directement frappée par les Rayons du Soleil, varie.



L'**Hémisphère Nord** est incliné à l'opposé du Soleil de septembre à mars. Ainsi la moitié Nord de la planète reçoit moins de lumière et de chaleur du Soleil, c'est alors l'automne et l'hiver. Pendant ce temps, l'**Hémisphère Sud** est penché vers le Soleil, ce sera donc le printemps et l'été dans la moitié sud de la planète.

05 - JOURNÉE DU 11 NOVEMBRE 2022

Commémoration de la cérémonie :



Comme chaque année, elle a réuni les élèves de l'école et la population, en présence de Monsieur GUILLEMARD, porte drapeau.



Crédit Photos : B. PELLETIER

Les élèves de CE2, CM1 et CM2, avec l'aide de leurs camarades élus au Conseil Municipal Jeunes ont participé, dans le froid, à la cérémonie du 11 novembre en lisant des lettres de poilus.

Festivités pour les aînés fin 2022 :

Repas du 11 novembre 2022

Après deux années marquées par la pandémie empêchant tout rassemblement, une cinquantaine de personnes ont participé, à nouveau, au déjeuner préparé par les Etablissements Blanchard et organisé par la Municipalité. A l'issue de ce déjeuner, Jean Baptiste VAZ , musicien, a animé l'après-midi et ainsi permis à chacun de faire quelques pas de danse.



Crédit Photos B. PELLETIER

Les doyens présents au repas : **Monsieur et Madame Joël ROZÉ** ont reçu respectivement une bouteille de champagne et un bouquet de fleurs.

« La cuisine était parfaite par ce traiteur... Des petites attentions comme des feuilletés apéritifs et le délicieux Trou Normand au calva. L'ensemble du menu était donc copieux et excellent. Et en plus le champagne offert par la Mairie, à la fin du repas... »

Un participant de ce repas

06 - LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

(Les articles des associations sont reproduits fidèlement selon la rédaction de leurs auteurs)



« Après la pose vacances du mois d'Août, nous avons repris nos activités du jeudi après-midi (belote, tarot, jeux de société, petit goûter).

Malgré la difficulté pénible de Covid, nous avons été heureux d'accueillir quelques nouveaux retraités.

Aussi, nous envisageons de terminer l'année par un repas convivial.

Tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. » La Présidente

Bien cordialement,

Bernadette Cain



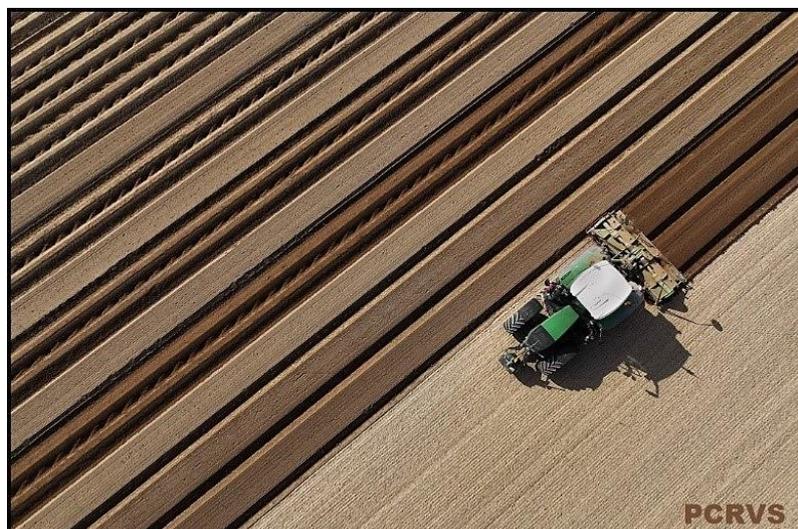
Le Photo Club Romilly Vallée de la Seine est installé à Pars les Romilly depuis 2015. il se réunit le mardi de 18h30 à 20h et plus... dans le local de la maison des Associations.

Programme du club de septembre à fin juin : connaissance et manipulation de l'appareil photo, formation des logiciels de retouche par petits groupes, sorties sur le terrain, participation à des concours (régionaux et nationaux) organisés par la Fédération française de photographie, exposition annuelle et voyage de fin d'année de plusieurs jours.

Toutes ces rencontres se font dans la bonne humeur et la convivialité.

Pour tout renseignement : Christophe Prudhomme : Tél 03.25.24.28.31

(Laisser un message sur le répondeur pour avoir une réponse)





Naissance d'une nouvelle association à Pars-lès-Romilly

Dans le précédent bulletin municipal, Mme le Maire félicitait à juste titre les jeunes membres du conseil municipal des enfants et s'adressait aux habitants de Pars en ces termes (nous citons) :

« Comme eux, impliquez-vous ! En venant aider et en prenant part physiquement à l'organisation des animations, en créant une association dynamique qui entreprend ! Vous y seriez bien accueillis »

Voilà, nous avons entendu son appel et en septembre naissait l'association « **Pars Plaisir** » qui s'est fixé pour objectif de retrouver l'esprit de village qui animait notre commune il n'y a pas si longtemps.

L'Esprit de village, pour les membres de l'association, c'est un ensemble de petites choses qui font que les gens se connaissent, se parlent, se rendent service, se reçoivent, partagent un verre, un repas, une idée, un projet... Rien de bien compliqué, rien de bien révolutionnaire mais qui, aujourd'hui fait peut-être défaut à Pars-lès-Romilly.

Nous avons donc pour ambition de proposer des actions ouvertes aux habitants de la commune et ce dans tous les domaines qu'il nous sera possible d'aborder : repas à thèmes, animations culturelles, ateliers divers, concerts, expositions etc... afin que les occasions de rencontres et de partages soient les plus nombreuses et accessibles possibles.

Notre première organisation (Choucroute Party) qui a eue lieu le dimanche 30 octobre a rencontré un certain succès et les retours qui nous ont été faits par les participants (50) sont plus qu'encourageants.

Déjà nous travaillons sur la prochaine animation qui, cette fois, sera à destination des jeunes enfants et se déroulera le samedi 17 décembre après-midi à la salle polyvalente. Surveillez vos boîtes aux lettres pour en savoir plus.

Bien évidemment, si vous vous sentez concerné par la vie du village, n'hésitez pas à vous joindre à nous, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, tout comme vos idées, vos coups de mains, vos suggestions...

Nous avons bien sûr pris contact avec les membres du conseil municipal et avons sollicité leur aide soit sous la forme d'une subvention soit sous celle d'un accès plus fréquent et à titre gracieux à la salle polyvalente.

Dés que nous aurons la réponse nous pourrons construire le calendrier 2023 des actions que nous serions en mesure de vous offrir et vous en tiendrons informés.

Pour toutes informations ou questions n'hésitez pas à visiter notre site internet : <https://lc.cx/parsplaisir> ou à nous contacter par mail : ParsPlaisir@orange.fr

A très bientôt

L'équipe de « PARS PLAISIR »



L'APEL...

C'est quoi ?

L'APEL ou Association des Parents d'Elèves de Pars les Romilly est une équipe de parents, où l'esprit d'entraide et de bienveillance est présent, où l'objectif est de mettre à profit les idées pour permettre de voir réaliser les projets de l'équipe pédagogique et de l'association pour le bien-être des enfants.

Différents événements sont organisés tout au long de l'année scolaire pour récolter des fonds et ainsi aider les enseignants à financer différents projets pédagogiques.

Mais aussi, elle fait le lien avec les parents, les enseignants, l'équipe municipal ou encore l'ensemble des associations du Village.

Comme les années passées, peu nombreux sont les parents qui ont pu venir rencontrer l'association lors de l'Assemblée Générale... et pourtant... c'est d'eux dont l'association a besoin... c'est de vous !!!

L'entraide et la solidarité sont les maîtres mots pour nos enfants... c'est ENSEMBLE que nous pourrons voir naître nombreux événements !"



Vous pouvez suivre les actualités de l'APEL sur son Facebook :
Apel Ecole de Pars les Romilly

Mais aussi nous joindre par mail :
apelecoleparslesromilly@gmail.com



Premier événement de l'année 2022 – 2023... Défilé d'Halloween le 31 octobre dernier dans les rues du village. Moment de partage et convivialité autour d'un goûter financé entièrement par l'association.

Les projets de cette année...

A venir et à définir...

Ventes de chocolats avec la Maison Réauté.

Vente de Biscuits avec la Petite Biscuiterie.

Tombola de Noël avant les vacances d'Hiver.

Loto Boum Déguisé le 11 Mars 2023.

Chasse aux Œufs le lundi de Pâques.

Kermesse de fin d'année.

Le Scoop de Début d'Année Scolaire

L'APEL aidera, pour cette nouvelle année scolaire, au financement de projets et sorties.

Le scoop du jour

Pour aider Véronique sur les temps périscolaires, un don de fournitures créatives lui a été offert ainsi qu'un bon d'achat pour lui permettre de financer différents matériaux dont elle a besoin pour les enfants.

Le scoop à venir

Une tombola de Noël s'organise... de nombreux lots à gagner pour petits et grands !!! N'oubliez pas d'acheter vos tickets !!!

Des bonbons ou un sort ?!?



Le 31 octobre dernier, vous avez pu remarquer petits fantômes, sorcières ou vampires dans le village.

Ils ont pu arpenter les rues, sous un beau soleil et ainsi partir à la recherche de friandises.

Les enfants de l'Ecole des Petits Pariens ont pu cette année encore, se retrouver et partager un moment festif autour d'un goûter.



Société de chasse :



La Société de Chasse a renoué, après 2 ans d'absence due aux conditions sanitaires, à l'organisation de la brocante au mois de Septembre. 125 exposants étaient présents, soit une légère baisse par rapport aux années antérieures.

Néanmoins, ce fut une belle journée, agréable avec un bon temps. Les exposants de la commune étaient majoritaires et les visiteurs nombreux tout au long de la journée.

Je tiens ici à remercier tous les acteurs qui ont permis encore une fois de réaliser cette manifestation, et, en particulier nos amis non chasseurs qui avec leur bicyclette ont placé les brocanteurs, chose que ceux-ci apprécient.

La restauration a été assurée par l'association Cœur des Iles de Pars. Donc rendez-vous l'année prochaine le dimanche 3 Septembre 2023.

Pour ce qui est de la Société de Chasse elle-même, le nombre de chasseurs a augmenté depuis 2 ans.

A noter qu'en plaine le petit gibier revient, peut-être grâce aux nouveaux modes de culture de certains Agriculteurs. Quant au prélèvement, il demeure toujours très très faible.

La fin de l'année approchant, je souhaite à tous les résidents de Pars de bonnes fêtes et une bonne santé.

Le Président, Daniel PROTAT



Accords majeurs : Reprise des cours

L'association musicale Accords majeurs a repris ses cours en septembre, Patrick Messifet donne des cours de synthé ou d'accordéon pour les élèves débutants ou confirmés de tous âges. Après un apprentissage de trois mois des bases du solfège, les élèves passent rapidement sur les instruments, le solfège est découvert au fur et à mesure des difficultés rencontrées sur les morceaux. Prêt de matériel. Renseignements au 06.82.37.78.68.



Cœurs des Îles :

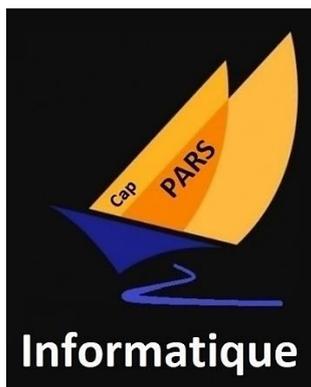
Ce semestre a été l'occasion pour nous de participer le dimanche 04 septembre à la Brocante organisée par l'Association des Chasseurs.

Nous avons assuré la partie restauration, ce fut pour nous une belle expérience.

Nous remercions l'Association des Chasseurs et l'équipe Municipale qui nous ont fait confiance
Au seuil de cette nouvelle année 2023, Cœurs des Îles, vous souhaitent les meilleurs vœux.

Au plaisir de se retrouver.

07 - L'ATELIER INFORMATIQUE



INFORMATION ET INITIATION pour l'Utilisation d'Internet

Vous êtes encore réfractaire à l'informatique et donc à Internet. C'est peut-être parce que cela vous fait un peu peur et aussi parce que vous n'en voyez pas non plus, l'intérêt immédiat...

Internet n'est qu'un outil, comme un pinceau ou un crayon. Il vous permettra de rester en contact avec la famille, les amis, de régler vos paiements d'électricité, de gaz, d'eau et de réaliser directement votre déclaration d'impôt. Mais aussi de pouvoir par exemple réaliser très facilement vos achats au Drive de Romilly et même si vous le souhaitez, vous les faire livrer à votre domicile.

Vous serez conseillés pour l'achat de votre PC, si vous n'en avez pas encore un, initiés à l'utilisation de votre ordinateur en organisant vos fichiers, en apprenant les fonctions indispensables comme Copier, Coller, Déplacer, Renommer ou Enregistrer, à supprimer des programmes, à mettre à jour logiquement votre ordinateur et pourquoi pas, à utiliser simplement Word comme traitement de texte.

Enfin vous serez accompagnés pour apprendre à **Naviguer sur Internet**, à utiliser Google Chrome, à utiliser votre Messagerie, à effectuer des achats en ligne en se connectant à des Sites de confiance, à vous renseigner pour vous méfier aussi des Pièges du Net pour vous-même, mais aussi pour votre ordinateur.

Pas d'âge indiqué pour cette formation sur l'Informatique, l'Internet et le Web.

Le Formateur vous propose une rencontre de présentation le

Samedi 21 janvier 2023 de 14h00 à 15h00

dans la Salle des Associations - Espace des Tilleuls

Il est important de nous rapporter assez rapidement Le Bulletin d'inscription, situé en fin de ce document afin que nous puissions savoir le nombre de participants pour notre organisation et le plaisir de pouvoir vous accueillir...

08 - ACTIVITÉS DANSE

ET PROPOSITION DE REPRISE DES COURS DE PILATES ET YOGA

Deux autres nouvelles activités vous sont proposées par la mairie

Si vous souhaitez apprendre ou vous perfectionner sur toutes les danses, sur tous styles de musique : danses de salon, modern jazz, danses en ligne (il s'agit de danser sur des rythmes et des chorégraphies, en ligne et sans partenaire) etc..., dans une ambiance sympathique.

- **Véronique, professeure de danse, partagerait son expérience en vous accueillant à l'Espace des Tilleuls tous les vendredis dans l'après-midi.**

Pour tout renseignement et inscription rendez-vous pour une **première Séance d'essai** qui aura lieu le **vendredi 13 janvier 2023 à 15h00.**

Et /ou

- **Une professeure de zumba** vous propose une pratique sur une grande variété de styles de musiques internationales : latine, orientale, hip-hop...

Pour tout renseignement et inscription rendez-vous pour une **première séance d'essai** qui aura lieu le **jeudi 12 janvier 2023 à 18h00** à la **Salle des Fêtes.**



Pour pallier le désengagement de Madame MATHÉ qui a mis fin début décembre dernier, pour raisons personnelles, aux cours qu'elle dispensait depuis septembre dernier,

- Madame Anne-Solenne MARQUES, professeur de Hatha Yoga est très motivée pour intervenir.

Pendant ses vacances en Inde, Carmen sa remplaçante se tiendra à votre disposition pour tout renseignement pour une **Séance d'essai**, le **lundi 9 janvier 2023 à 17 h00** à la **Salle des Fêtes.**

Et /ou

- Madison se propose d'intervenir pour des cours de Pilates.

Elle se tiendra à votre disposition pour tout renseignement pour une **séance d'essai**, le **lundi 9 janvier 2023 à 19h45** à l'**Espace des Tilleuls.**

09 - LA PROTECTION CIVILE

La Protection Civile de l'Aube recherche des bénévoles dans la perspective des JO de Paris.

SOYEZ UTILES, SOYEZ PROTECTION CIVILE ! REJOIGNEZ DES MAINTENANT LA TEAM PROTEC'2024

Les personnes intéressées (+ de 15 ans, ayant un état de santé compatible avec les missions de l'association, avec ou sans formation en premiers secours dans un premier temps) peuvent contacter le secrétariat de la Protection Civile de l'Aube :

- En se présentant au siège départemental : rue Saint Aventin à CRENEY
- Par téléphone : 03 25 73 04 64
- Par mel : aube@protection-civile.org
- Via les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER
AUBE

J.O. de PARIS
REJOIGNEZ MAINTENANT LA
TEAM PROTEC' 2024 !

facebook
instagram

Siège départemental – Rue Saint Aventin – 10150 CRENEY
aube@protection-civile.org
Tel. 03.25.73.04.64

10 - INFOS DIVERSES

Fête du 14 Juillet :



Organisée par la municipalité en lien avec le club le Diamant, elle a permis de regrouper une cinquantaine de personnes pour partager un repas, suivi l'après-midi par divers jeux (cartes, jeux de sociétés...)



Colis de fin d'année :

Les personnes n'ayant pas participé au repas du 11 Novembre ont pu recevoir un colis pour les fêtes de fin d'année. Une centaine de colis a ainsi été distribuée.



Les deux doyens de la commune, **Madame Ginette FILIPPI** et Monsieur **Romain BALDUCCI** se sont vu remettre un bouquet de fleurs et une bouteille de champagne, sans oublier les éternels chocolats.

Fermeture du dépôt de pain :

Le dépôt de pain est fermé depuis le samedi 08 octobre 2022. La municipalité met tout en œuvre pour y remédier et apporter des services aux administrés.



11 - ÉVÉNEMENTS À VENIR

Agenda des manifestations :

Organisées par les associations pour 2023

Quelques dates sont déjà connues, à ce stade :

- ✓ **11 mars** : Loto boum déguisé organisé par l'association des parents d'élèves (APEL)
- ✓ **25 mars ou 26 mars** : Commission vie locale : repas et animation (en cours d'organisation)
- ✓ **24 avril** : Chasse aux œufs sur le terrain périscolaire organisée par l'association des parents d'élèves (APEL)
- ✓ **23 juin** : Kermesse à l'école organisée par l'association des parents d'élèves (APEL)
- ✓ **Premier dimanche de septembre** : brocante organisée par l'association des chasseurs

Cérémonie des Vœux 2023 :

La population est invitée à la cérémonie des vœux le **Vendredi 27 janvier 2023** à 18h30 dans la salle des fêtes pour partager la **Galette des Rois**.

→ Inscription par coupon réponse à détacher en dernière page





La Galette des Rois

Savez-vous d'où vient la tradition de manger une **Galette des Rois** à l'Épiphanie et pourquoi tirer une fève ? Quelle est la date de l'épiphanie ? Et vous cette année, c'est Galette ou Brioche ?

Avant de parler de Galette, l'histoire et le contexte :

Célébré pendant longtemps, le jour de l'épiphanie est le 6 janvier, soit 12 jours après Noël. On tire désormais les Rois, le 1^{er} dimanche de janvier (Le 1^{er} dimanche entre le 2 et le 8 janvier, lorsque le 6 janvier tombe un jour de semaine, jour non chômé ne permettant pas aux fidèles de se rendre à la messe). Enfin bien souvent on mange de la galette durant tout le mois de janvier !

L'Épiphanie commémore la visite des **3 Rois Mages** – Melchior, Gaspard et Balthazar - venus d'Orient à Bethléem en suivant l'étoile brillante, vue dans le ciel le jour de la naissance de Jésus. Leur périple a duré 12 jours avant de pouvoir se recueillir devant l'enfant Jésus et lui offrir des présents.

Ce n'est qu'en 336 après J.C. que l'église catholique déclara officiellement le jour de Noël, le 25 décembre, le faisant ainsi coïncider avec les fêtes païennes très populaires de l'époque qui avaient tout un tas d'anciens rituels liés au solstice d'hiver. Les célébrations fêtant le rallongement des journées et le retour du soleil duraient aussi 12 jours.

Galette ou brioche ?

C'est autour du 13^{ème} / 14^{ème} siècle qu'apparaissent les premières traces de gâteau du partage lors de l'Épiphanie (partagé en nombre de parts des présents plus une, la part du pauvre). La tradition d'envoyer l'enfant le plus jeune sous la table, censé être le plus innocent, viendrait également à cette même époque.

La Galette des Rois prend des formes et des parfums variés selon les régions et les traditions locales. Mais de toutes les histoires, il y en a une qui lui a donné son nom de galette des rois.

Au 16^{ème} siècle, le gâteau des rois a fait l'objet d'une guerre féroce entre les boulangers et les pâtisseries, chacun voulant le monopole de la vente de ce gâteau, sentant déjà là un marché juteux. Le roi François 1^{er} accorda le droit aux pâtisseries. Les boulangers contournèrent leur interdiction de vendre des gâteaux des rois en les substituant par des galettes qu'ils offraient à leurs clients.

A Paris, la galette s'est un peu mélangée avec le Pithiviers pour devenir une galette de pâte feuilletée fourrée à la frangipane et dans le sud c'est une brioche aux fruits confits et à la fleur d'oranger. C'est à se demander s'il existe quelque part une liste exhaustive de toutes les formes de Galette des Rois à travers la France.

Et la fève dans tout ça ? Aujourd'hui, pas de galette sans fève

La tradition remonte au 14^{ème} siècle où pour la première fois à Besançon des moines ont commencé à élire leur chef de chapitre en mettant une pièce d'or dans un morceau de pain. Le pain a ensuite été remplacé par une couronne de brioche et la pièce d'or par une fève bien plus économique.

A la même période (14^{ème} siècle) s'est développée la coutume du « **Roi boit** ». Celui qui tirait la fève se devait d'offrir une tournée à l'assemblée. On dit que les plus avares avalaient la fève pour ne pas avoir à payer à boire. C'est ainsi que serait née la fève en porcelaine, moins évidente à avaler. Les vraies fèves ont été remplacées par des fèves en porcelaine représentant Jésus au 18^{ème} siècle (puis un bonnet phrygien à la révolution et tout et n'importe quoi aujourd'hui).

En réalité, les premières fèves ont été mises dans les gâteaux des rois car elles étaient symbole de fécondité (la fève est le premier légume poussant au printemps, soit après le solstice d'hiver).

Cette tradition se poursuit en France bien entendu, mais également en Espagne au Portugal, en Belgique, en Suisse ou en Allemagne.

Galette des Rois à la frangipane

Temps total : 30 mn

Préparation : 10 mn

Cuisson : 20 mn

Ingrédients : 2 pâtes feuilletés

75 g de beurre tendre

2 œufs et 1 jaune d'œuf

140 g de poudre d'amande

100 g de sucre fin et 1 Fève



- **Étape 1**
Placer une pâte feuilletée dans un moule à tarte, piquer la pâte avec une fourchette.
- **Étape 2**
Dans un saladier, mélanger la poudre d'amandes, le sucre, les 2 œufs et le beurre mou.
- **Étape 3**
Placer la pâte obtenue dans le moule à tarte et y cacher la fève.
- **Étape 4**
Recouvrir avec la 2ème pâte feuilletée, en collant bien les bords.
- **Étape 5**
Faire des dessins sur le couvercle et badigeonner avec le jaune d'œuf.
- **Étape 6**
Enfourner pendant 20 à 30 mn à 200°C (Thermostat 6 / 7) & vérifier régulièrement la cuisson !



Planning de distribution des bouteilles d'eau :

Pour personnes « fragiles » sur production d'un certificat médical à fournir en mairie) Pour le premier semestre 2023, le calendrier de distribution est le suivant : 7 janvier, 25 février, 15 avril, 3 juin et 22 juillet.

IMPORTANT : Cette distribution est conditionnée à la teneur en nitrates mesurée sur le territoire de la commune supérieure à 50mg/l. Au cas où ce seuil serait égal ou inférieur, la distribution n'aurait plus lieu d'être, l'eau du robinet serait jugée consommable pour l'ensemble de la population. Pour information, la dernière analyse effectuée en date du 24 mai 22 indiquait un taux de 50mg/l.

(Bulletin d'analyse affiché dans le hall de la mairie)



Rappels en faveur de la Civilité : Quelques règles de bonne conduite

- Chacun doit prendre ses précautions pour éviter que son voisinage ne soit gêné par ses activités.
- Conteneurs d'apport volontaire :

Le dépôt sauvage est interdit. Tout dépôt d'ordures, de débris, d'encombrants, de quelque nature que ce soit, est interdit au pied des conteneurs. **Le verre cassé** est une incivilité observée régulièrement au point de collecte du verre.

- Jachère

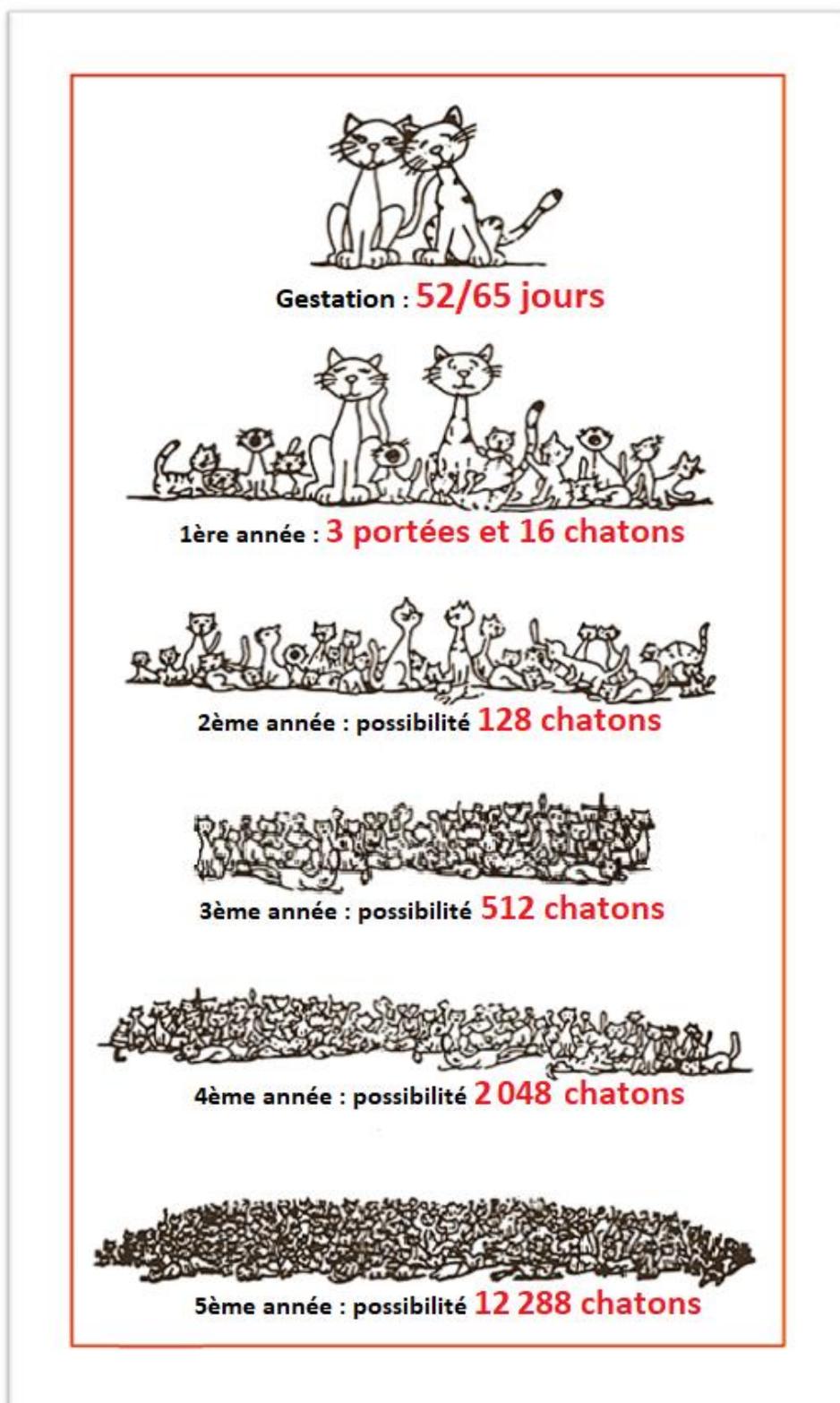
Merci d'éviter tout dépôt sauvage

Pour préserver la tranquillité de tous et l'esthétique du village, soyez remerciés de respecter ces règles
Gestes volontaires ou insouciantes,

Pensons aux agents communaux qui s'attèlent à l'entretien de ces espaces et respectons-les ainsi que leur travail.

12 - PROLIFÉRATION DES CHATS

Une seule portée est une portée de trop → **La stérilisation est la solution**



Les bénévoles de l'association « **Chats libres de Romilly et CC** » s'emploient à identifier et stériliser les chats errants des 6 communes de la Communauté de communes et à donner à ces animaux le statut de chats libres, à les soigner, les suivre et gérer les points d'hébergement et de nourrissage, en accord avec la convention signée avec la Communauté de communes et 30 millions d'amis. A titre d'information, la CCPRS a versé une participation de 12 200 € en 2021.

13 - INFOS PRATIQUES

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 8h00 - 12h00 13h30 - 18h00 | 8h00 - 12h00 13h30 - 18h00 | 9h00 - 12h00 13h30 - 17h00 | 8h00 - 12h00 13h30 - 18h00 | 8h00 - 12h00 13h30 - 17h00 |

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE

(Fermeture les jours fériés)



Nouvelle adresse :

Zone des Canaux - 39 avenue Joseph Marie Jacquard 10100 Romilly sur Seine

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Matin | 09h00 12h00 | 09h00 12h00 | 09h00 12h00 | 09h00 12h00 | 09h00 12h00 | 09h00 18h00 | 09h00 12h00 |
| Après-midi | 14h00 18h00 | Fermée | 14h00 18h00 | Fermée | 14h00 18h00 | | Fermée |

En cas d'alerte canicule : changement des horaires

PROTÉGEZ LA NATURE EN DÉPOSANT VOS DÉCHETS A LA DÉCHÈTERIE

Jours de passage de Éboueurs :



Jours de collecte des déchets ménagers : tous les lundis



Jours de collecte des déchets recyclables *, tous les mardis, semaines paires.

*sacs jaunes (collecte sélective : bouteilles et flacons en plastique - cartons - emballages plastiques)

Rappel : les sacs ou poubelles doivent être sortis la veille au soir selon le calendrier établi et rentrés juste après la collecte pour éviter qu'ils ne restent plusieurs jours sur le trottoir.

Merci de bien vouloir respecter cette consigne...



Et encore une fois



Sous réserve du contexte sanitaire

Inscription à la **Cérémonie des Vœux** du **vendredi 27 janvier à 18 H 30**

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie **avant le 15 janvier 2023**

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Nombre d'adulte(s) :

Nombre d'enfant(s) :

Inscription à la **Formation à internet** du **samedi 21 janvier à 14 H 00**

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie **avant le 13 janvier 2023**

| NOM | | Prénom | Adresse |
|---|--|--------|--------------------------|
| | | | |
| <input type="checkbox"/> | Demande d'Inscription à " Cap Pars - Informatique " pour une initiation gratuite à Internet | | Demandes particulières : |
| <input type="checkbox"/> Oui | Possédez-vous déjà d'un ordinateur ? | | |
| Cap Pars - Informatique n'est pas une association, mais une aide offerte par votre Mairie pour vous permettre d'utiliser Internet, en autonomie... Ce bulletin d'inscription est donc à rapporter dans la boîte aux lettres de la mairie, pour votre inscription... | | | |